

FICHE	ARTISTE	BÂTIMENT	TYPE DE PROCÉDURE	JURY
068.2	ANDRÉ GASSER	Centre de compétence de la protection de la population (CCPP)	concours sur invitation	PRÉSIDENT DU JURY Jean-François Ottesen Service des bâtiments MEMBRES DU JURY Pierre Oppliger représentant utilisateur François Sillig architecte mandaté Jean-Claude Stehli délégué Fonds cantonal des arts et des lettres MEMBRE SUPPLÉANTE Claire Nicole artiste peintre
	TITRE DE L'ŒUVRE	LIEU		
	ACCUEIL sculpture murale	En Crausaz 11 1124 Gollion		
	RÉALISATION	N° BÂTIMENT		
	1979	58.294		
		REMARQUES		
		cf. fiche 068.1 pour complément cf. plaquette architecture #68		



PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Les premiers bâtiments du Centre de compétence de la protection de la population (CCPP) sont inaugurés le 25 avril 1980. Conformément au Règlement du Conseil d'Etat du 25 janvier 1946 et aux arrêtés cantonaux régissant le Fonds cantonal des Arts et des lettres, un montant correspondant à 1% du coût du bâtiment est affecté à sa décoration.

Le mur adjacent à l'entrée principale, mesurant 18.43x7.01m et percé en partie haute, est proposé comme surface d'intervention. Sur cette toile de fond de béton, une œuvre, en haut ou en bas relief, peut ou s'y accrocher ou s'en décoller sur une fondation propre, mais la saillie ne devrait pas dépasser 2 m.

Vu le montant à disposition et la nature de l'œuvre, le maître de l'ouvrage a opté pour un concours sur invitation de sculpteurs vaudois.

ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

Daniel Galley ASSENS
André Gasser LAUSANNE
André Gigon PULLY
Marco Pellegrini PULLY
André Tommasini LAUSANNE
Pierre Oulevay LAUSANNE

Marco Pellegrini, gravement atteint dans sa santé, s'est désisté.

EXAMEN DES PROJETS

Le jury, qui s'était réuni le 11 janvier 1979 à Lausanne et rendu sur place afin d'y apprécier les maquettes *in situ*, notait que les cinq propositions remplissaient les exigences du règlement du concours et relevait leur bon niveau qualitatif.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de :
CHF 40 000.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

Les projets d'André Gasser et d'André Gigon retinrent longuement l'attention du jury qui opta finalement pour la vaste céramique murale du premier, intitulée *Accueil*, recommandée pour exécution au maître de l'ouvrage.

CRITIQUE DU PROJET RETENU

Le jury relevait que cette réalisation « vivante et lumineuse par sa forme et ses couleurs judicieusement choisies, [contrastait heureusement] avec l'environnement plutôt austère et le gris du béton ».

ARCHITECTE MANDATAIRE

François Sillig architecte LAUSANNE

DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

Dans un langage chromatique vigoureux renforcé par des pièces en relief biseautées à même de *tenir* le mur de 130 m², André Gasser réalise une composition présentant, en son centre, un désordre organisé de couleurs chaudes et de formes qui s'ordonne en périphérie sur la grille des carreaux évoluant vers des tons froids. La géométrie vernissée a sa propre logique qui se surimpose à celle des pièces de céramiques et au dessin des joints.